



Remboursement Aide Juridique adverse

Par **cyrilou30**, le **02/01/2016** à **12:09**

Bonjour,

Je me trouve dans une situation complexe et j'espère que quelqu'un pourra m'aiguiller.

Début 2011, mon ex compagnon m'a assigné devant le tribunal de proximité (pour m'ennuyer une fois de plus car des vilaines choses il en a fait un paquet) afin de récupérer la moitié de la caution qu'il avait versé pour un appartement, puisqu'il pensait que lorsque je suis parti les HLM allaient m'en donner la moitié.

Malgré mes explications devant le juge de proximité pour dire que je ne toucherai jamais cette part de caution n'ayant pas réussi à obtenir de document de la part des HLM pour le prouver j'ai été condamné par ce tribunal à reverser la part de caution à mon ex et aux entiers dépens.

En 2012, mon ex a engagé un huissier afin de récupérer la moitié de sa caution, manque de chance pour lui cette fois-ci j'ai pu obtenir un papier des HLM qui spécifiait que depuis le 8 mars 2011 (signature du nouveau bail en son nom seul) le dépôt de garanti était resté en totalité sur son compte locataire.

Aujourd'hui je reçois un charmant titre de perception des finances publiques, me demandant le remboursement de l'aide juridique dont Monsieur à bénéficié pour la coquette somme de 489€.

Même si je n'ai pas grand espoir de me sortir de ce mauvais pas, je tente tout de même ma chance !

on ne sait jamais un ange de ce forum pourra peut-être m'aider.

cordialement.

cyril.